

HACHETTE
ÉDUCATION

Pierre Legrand

Le Bac chez nous et ailleurs

NC

PÉDAGOGIES POUR DEMAIN

223582

QUESTIONS
D'ÉDUCATION

LE **B** _{AC}

CHEZ NOUS

Pierre LEGRAND

ET AILLEURS

8° R

116706

H  HACHETTE
Éducation

L'auteur

Pierre Legrand est inspecteur général de l'Éducation nationale honoraire. Il a été l'animateur et le responsable d'une équipe d'inspecteurs généraux, qui a remis au ministre deux rapports sur les examens à l'étranger :

- Les examens en Europe, mars 1993,
- Les examens en Europe, aux États-Unis et au Japon, mars 1994.

Il a eu de plus la charge d'un groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des épreuves de baccalauréat de la session 1995, formé à la demande de J. Lang ; le rapport a été remis à F. Bayrou en juillet 1993.

Remerciements

Ce livre n'aurait pu voir le jour sans le considérable travail de contacts, de documentation et de synthèse fait par mes collègues du groupe « Eurexam » de l'Inspection générale de l'Éducation nationale et par les membres du « Groupe de travail sur le baccalauréat 1995 ». Qu'ils en soient, de tout cœur, remerciés.

Ma reconnaissance va aussi à tous ceux qui ont apporté leur aide à ces recherches : services culturels français et étrangers, responsables administratifs, statisticiens, spécialistes des examens, proviseurs, professeurs, élèves, sans oublier ceux et celles qui ont bien voulu participer aux indispensables traductions.

Si vous souhaitez être tenus au courant de nos publications, demandez notre catalogue *Pédagogie* à :

Hachette LPC, BP 34, 86500 Montmorillon.

Couverture : Studio Favre-Lhaïk

Conception : Insolence

Réalisation : Zoom Compo

ISBN 2.01.170380.8

© HACHETTE LIVRE, 1995, 79, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ». (Alinéa 1^{er} de l'article 40.)

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



Sommaire

Avant-propos	5
Partie 1 : Le phénomène « bac »	
Un peu de légende et d'histoire	10
Le « baccalauréat », phénomène mondial	14
Essai de classification des « baccalauréats »	17
Partie 2 : Le bachotage	
Le <i>juku</i> japonais	24
Le bachotage en France	31
Le bachotage dans le monde	34
Essai de bilan du bachotage	40
Partie 3 : Un château de cartes : l'organisation du baccalauréat français	
Un examen sur la corde raide	46
Us et coutumes de la notation	56
La machinerie du baccalauréat français	63
Partie 4 : Le bac sans douleur : le contrôle continu	
La Suède ou le contrôle continu rationalisé	82
La quasi-universalité du contrôle continu	87
Le contrôle continu en France	94
Mise en examen du contrôle continu	98
Partie 5 : Le bac pas cher : les machines à examiner	
Le monde du QCM	106
Les États-Unis, ou le triomphe du QCM	108
Les autres tenants du QCM	120
Quel jugement porter sur le QCM ?	126

Partie 6 : Le bagage du bachelier

Généraliste ou spécialiste ?	134
Langue maternelle, philosophie, histoire, géographie	142
Langues vivantes et langues anciennes	150
Mathématiques et sciences expérimentales	158
Enseignements artistiques	167
Le bachelier français idéal	170

Partie 7 : Le rôle des « baccalauréats » dans la société

Le filtrage par le « baccalauréat »	172
Les vraies procédures de sélection	181
L'accès de l'enseignement supérieur	186
L'égalité des chances	190

Conclusion	201
-------------------------	-----

Comparaison de sept systèmes éducatifs	205
---	-----

Glossaire	213
------------------------	-----

Bibliographie	220
----------------------------	-----

Index	222
--------------------	-----



Avant-propos

Ce livre est dédié aux élèves. Plus que des budgets, des structures et des organigrammes qui font les beaux jours des conférences internationales sur l'éducation, c'est d'eux qu'il sera ici question, de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils apprennent, de la façon dont on les juge et dont on les oriente.

Un monument national

Le baccalauréat touche, d'ores et déjà, plus des deux tiers des jeunes français. En juin 1994, il a fait composer 623 000 candidats. À la fois validation de la formation reçue jusqu'à l'âge de 18 ans et feu vert indispensable sur le chemin de l'enseignement supérieur, le *bac* est devenu pour les adolescents un point de passage quasi obligatoire et pour leurs parents une obsession familiale : « *Passe ton bac d'abord.* »

Et pourtant, malgré le pittoresque tintamarre auquel il donne lieu chaque été dans la presse, cet examen, qui est sans doute l'étape la plus marquante de la vie des moins de vingt ans, est mal connu. Si nombre d'ouvrages sur l'éducation l'évoquent en passant, les rares études de quelque ampleur qui lui ont été consacrées en France n'ont pas été mises dans le domaine public. Faut-il en conclure que ce *monument national*, pour reprendre la formule de Jack Lang, qui n'a pas hésité à le qualifier de *meilleur examen du monde*, fait à ce point partie de notre paysage quotidien que plus personne chez nous ne le regarde ? Cette indifférence est d'autant plus étrange que, pour maint observateur étranger, le baccalauréat est, parmi les examens de sa catégorie, un des plus dignes d'intérêt, suscitant à parts sensiblement égales l'admiration et l'effarement.

Notre bac et les autres

Cet ouvrage entend, donc, combler une lacune. Nous voudrions y analyser non seulement le fonctionnement du baccalauréat, mais son influence sur l'enseignement, le bagage intellectuel qu'il est censé évaluer, le rôle qu'il joue dans notre société. Nous voudrions aussi, et ce point nous paraît essentiel, comparer notre examen national et nos lycées à ceux des autres grands pays développés. Découvrir que ce qui est en France innovation téméraire ou impossibilité absolue est quelque part ailleurs une vieillerie, que telle disposition que nous sommes sur le point d'abandonner paraît à d'autres pleine de promesses, que telle composante indispensable de notre enseignement est absente chez notre voisin, que telle autre, que

nous négligeons, a chez lui une place d'honneur, autant de chocs ô combien salutaires ! Comment d'ailleurs, si nous bornions notre réflexion au cadre étroit de l'Hexagone, pourrions-nous, dans l'organisation et le fonctionnement d'institutions aussi vénérables et aussi enracinées dans notre culture nationale que les lycées et le baccalauréat, distinguer ce qui est logique et naturel de ce qui n'est que le fruit de nos habitudes ou de nos préjugés ?

Une bonne part de cette étude est donc consacrée à mettre en présence les réalités françaises et les réalités étrangères. Ces dernières sembleront plus d'une fois bien étrangères, ce qui donnera à entendre que les nôtres peuvent en mainte occasion surprendre ou choquer un étranger, fût-il très proche.

Ce sera souvent ce regard jeté sur l'extérieur qui guidera notre réflexion sur les règlements, les programmes et les coutumes qui régissent en France l'enseignement donné dans les lycées et les examens auxquels il aboutit, qui suggérera des questions et, parfois aussi, des éléments de réponse.

Une réforme hâtive

Une telle interrogation est plus que jamais nécessaire à ce jour. Juin 1995 verra, en effet, un baccalauréat assez profondément modifié. Une fois de plus, hélas, la réforme a été mise au point dans la hâte et l'improvisation. Les professeurs de terminale – et, pour le français, les professeurs de première – n'ont, pour la plupart, découvert les nouvelles règles du jeu qu'à la rentrée de septembre 1994. La définition des épreuves et, dans bien des cas, les programmes ont en effet été publiés pendant les vacances scolaires, en juillet et même en septembre 1994⁽¹⁾. Quant au débat sur le sujet, il a été réduit à un minimum passablement dérisoire.

Une réforme de l'enseignement des lycées et de l'examen qui valide cet enseignement mériterait cependant autre chose que des décisions prises à la sauvette ou à l'arraché dans le secret du Cabinet du ministre et de la Direction des lycées et collèges. Ne nous trompons pas de cible pour autant : en agissant ainsi, les responsables de l'Éducation nationale n'ont rien fait d'autre que de se conformer à une très ancienne tradition française, que de suivre l'exemple de la plupart de leurs prédécesseurs⁽²⁾.

Que ceux qui se résignent, que ceux qui estiment qu'on ne peut guère faire autrement pour traiter des problèmes aussi techniques et aussi

1. *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, numéros spéciaux 7 et 8 du 7 juillet 1994, numéro spécial 10 du 28 juillet 1994, numéro spécial du 1^{er} septembre 1994.

2. Faisons une exception pour Jean-Pierre Chevènement, qui a fait publier en livre de poche les projets touchant aux écoles primaires, aux collèges et aux lycées. Bien qu'il s'agisse là d'information plus que de débat, ce souci d'ouverture mérite d'être salué.

complexes, jettent un coup d'œil hors de nos frontières. Ils verront qu'une réforme dans le domaine de l'éducation ne peut se faire aux États-Unis que par persuasion et par incitation, qu'elle exige en Allemagne un accord entre les Länder, qu'en Autriche, aux Pays-Bas, en Suède, elle demande un consensus entre la majorité et l'opposition. Ils verront aussi que la refonte du système éducatif espagnol, précédée en 1989 d'un livre blanc⁽¹⁾ solidement étayé, arrivera à son terme en 1999 au plus tôt, et qu'au Japon l'opinion a longuement débattu, à partir de 1984, d'une réforme qui ne fournira ses premiers « bacheliers » qu'en 1997.

Un débat « à la française »

Notre ministère, lui, n'a pas jugé utile de publier un livre blanc du baccalauréat 1995. *Pourquoi, d'ailleurs, éclairer l'opinion si l'important est justement que, conformément à l'usage, le débat n'ait pas lieu* et que l'administration puisse boucler son projet en toute tranquillité ? Dans la plupart des autres pays évolués, une réforme des lycées et de leurs examens terminaux est une affaire de longue haleine. Sa discussion et son élaboration s'étendent sur plusieurs années ; l'opinion est largement informée et l'on recherche un accord aussi étendu que possible. Bien souvent, l'on expérimente pendant des années les nouvelles structures et les nouveaux programmes avant de les généraliser. Mais pas chez nous.

Nous n'avons pas hésité, dans cet ouvrage, à défendre certaines idées et à prendre certains partis ; nous avons toujours cherché à les étayer sur des faits. Ces faits, patiemment assemblés pendant trois ans par nous-même et par toute une équipe⁽²⁾, sont finalement ce qui nous paraît dans ce livre le plus important et le plus nouveau. Au lecteur, ensuite, de se servir de ces informations pour porter, sur nos lycées et sur l'examen auquel ils préparent, un jugement personnel.

Et ce que nous souhaitons plus que tout, c'est de contribuer, si peu que ce soit, à *rouvrir un débat qui ne doit à aucun prix rester ce qu'il est actuellement : une chasse gardée.*

1. *Libro Blanco Para la Reforma del Sistema Educativo*, publié par le MEC, Ministerio de Educación y Ciencia, 380 pages.

2. Si les informations figurant dans ce livre sont le fruit d'un travail collectif, les opinions qui y sont avancées n'engagent strictement que l'auteur.

Délimitation du champ de cette étude

Il ne nous était pas possible de parler du baccalauréat sans décrire aussi son environnement : la phase terminale des études secondaires et l'accès à l'enseignement supérieur. L'université et le collège ne seront en revanche évoqués que de façon subordonnée à cette fin.

Ainsi délimité, le sujet est malheureusement trop vaste. Si, en effet, l'enseignement général a un peu partout une structure assez simple, les enseignements technologiques et surtout professionnels sont extraordinairement divers. Ainsi, dans la France de 1994, il y avait, pour 8 séries de baccalauréat général, 18 séries technologiques⁽¹⁾ et 48 baccalauréats professionnels, sans parler des 42 BEP et des 240 CAP. De plus, les variations de l'enseignement technologique et

surtout professionnel sont, d'un pays à l'autre, beaucoup plus amples que celles, pourtant déjà considérables, de l'enseignement général. C'est pourquoi, à l'exception de quelques brèves indications, *nous nous limiterons le plus souvent au seul enseignement général*⁽²⁾.

Pour éclairer la situation française, pour en préciser les particularités, les singularités et parfois les anomalies, nous nous référerons à un échantillon de pays, composé des États-Unis, du Japon et de nos quatre grands voisins, Allemagne⁽³⁾, Angleterre⁽⁴⁾, Espagne, Italie. Selon les questions traitées, nous élargirons assez souvent l'étude aux Pays-Bas et à la Suède, plus rarement à l'Autriche, à la Belgique, à la Grèce ou à la Turquie⁽⁵⁾.

1. Séries générales : A1, A2, A3, B, C, D, D', E ; séries technologiques : F1 à F12, F7, F11', G1 à G3, H.
2. Une étude sur l'enseignement technologique en Allemagne, en Angleterre et en Espagne a figuré au programme de travail de l'Inspection générale de l'Éducation nationale pour l'année 1993-1994 ; elle forme une partie du rapport annuel de l'IGEN qui sera publié à la Documentation française au printemps 1995.
3. Nous nous bornerons à ce qui se passe dans les Länder de l'Ouest ; dans ceux de l'Est, les choses sont assez différentes et leur évolution est encore incertaine.
4. Et non la Grande-Bretagne, car, si le système scolaire est le même en Angleterre et au Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord ont des systèmes différents, bien qu'assez proches.
5. Si nous n'avons pas mentionné, par exemple, le Danemark, l'Irlande, le Portugal ou la Suisse, c'est, d'une part, qu'il fallait bien faire des choix et, d'autre part, que nous avons préféré nous limiter aux pays sur lesquels nous possédions des renseignements recueillis sur place. Nous ne parlerons pas non plus des pays de l'ex-bloc socialiste, dont la situation est encore trop floue, ni des nouveaux dragons comme la Corée du Sud et Taïwan, dont les systèmes scolaires ont une redoutable réputation d'efficacité, mais sur lesquels on sait en fait assez peu de choses.



Le phénomène « bac »

Chaque été, chez nous comme dans beaucoup d'autres pays, revient un événement qui fait les gros titres des journaux et tient en haleine des millions de familles. Qu'il s'appelle baccalauréat, comme en France, qu'il se nomme Abitur, maturità ou de tel autre nom, il joue un rôle déterminant dans l'avenir des jeunes et constitue un phénomène sociologique de première importance.

SOMMAIRE

Un peu de légende et d'histoire	10
Le baccalauréat, phénomène mondial	14
Essai de classification des baccalauréats	17

Un peu de légende et d'histoire

Le premier examen	10
Le rite de passage des temps modernes	11
La naissance des examens formalisés	11
L'irrésistible croissance des baccalauréats	12

Afin de comprendre l'importance quelque peu oppressante qu'a prise le baccalauréat dans la vie de la majorité des adolescents, un certain recul n'est pas inutile. Offrons-nous donc, pour commencer, une incursion dans les mythes et dans le passé.

Le premier examen

L'examen le plus ancien est sans nul doute celui que décrit le chapitre III de la Genèse : le *test du fruit défendu*, administré par Iahveh lui-même à nos premiers parents. Test rudimentaire, car la docimologie⁽¹⁾ n'était pas encore inventée. Matériel réduit à peu de chose : une pomme, un serpent, deux feuilles de vigne. Une seule épreuve, sans seconde chance possible. C'est pourtant sur ces bases fragiles que nos malheureux ancêtres ont été chassés de l'établissement paradisiaque où ils commençaient tout juste leurs humanités, pour être jetés, sans formation aucune, sur le marché du travail. Il faut déplorer que Dieu n'ait pas été, dès cette époque, formé aux sciences modernes de l'éducation. Toute la face de la Terre aurait été changée. Et peut-être le nez de Cléopâtre en serait-il devenu plus court !

Cette idée de l'épreuve dont l'issue détermine le destin d'un individu ou d'un peuple se retrouve en maint endroit dans la légende ou dans l'Histoire. La persistance de ce thème pourrait bien être l'expression d'une inquiétude profondément ancrée : la fortune ou l'infortune dépendraient-elles moins du labeur quotidien et du mérite que de la chance ou de la malchance d'un moment, que d'une inspiration fugitive, heureuse ou malheureuse ? Y aurait-il des jours où notre avenir se joue aux dés ? et le jour du bac en serait-il un ?

1. Étude scientifique des examens, discipline créée par Piéron vers 1920.

Le rite de passage des temps modernes

On ne peut qu'être troublé par la parenté qui existe entre le baccalauréat et les rites de passage des sociétés primitives. De même que ces épreuves, chargées de tout le poids de l'ordre social traditionnel, marquaient, marquent encore parfois, la réussite ou l'échec de la transformation de l'adolescent en homme, de même le baccalauréat se passe à 18 ans, frontière légale entre l'enfance et l'âge adulte, et constitue la première étape de la reconnaissance du jeune comme un adulte à part entière, membre de plein droit de la tribu des *cols blancs*. Seul le symbole du succès a changé : le diplôme a remplacé le tatouage ou les cicatrices (encore que la coutume de la *Mensur*, cette balafre chère aux étudiants allemands du temps jadis, se soit maintenue au moins jusque dans les années cinquante).

La naissance des examens formalisés

Si ancien et si récurrent que soit ce thème de l'examen, et singulièrement de l'examen de passage, il faut attendre quelque chose comme l'an 1200, avec la naissance des premières universités, pour qu'il connaisse enfin une existence légale et codifiée. Notons au passage que Durkheim situe la mise en place des premiers véritables systèmes d'éducation à cette création, justement, des examens formalisés. Nous aurons l'occasion de revenir à maintes reprises sur cette symbiose de l'enseignement et des évaluations qui le ponctuent ou le couronnent.

Le baccalauréat a été longtemps la sanction non des études secondaires, mais des premières années d'études supérieures. La suite baccalauréat-licence-doctorat correspondait alors sensiblement à ce qu'est pour nous la suite licence-maîtrise-doctorat, comme en témoigne le terme *bachelor* des Anglo-Saxons⁽¹⁾. Le baccalauréat, au sens moderne du terme, diplôme de fin d'études secondaires, date de 1808 : une fois de plus, Napoléon est passé par là. Quant au bachotage, les esprits malveillants pourraient penser qu'il date de 1809, mais le terme n'est en fait attesté qu'à partir de 1892⁽²⁾. Preuve s'il en était besoin de la place prise par le baccalauréat dans nos fantasmes, le verbe *bachoter* s'applique maintenant à tout examen ou concours, du permis de conduire à l'agrégation. Et nous verrons plus tard que le bachotage n'est pas, tant s'en faut, une spécialité française.

1. B.A., *Bachelor of Arts*, licencié ès lettres ; B.S., *Bachelor of Sciences*, licencié ès sciences.

2. Le lancement, en 1992, de la rénovation pédagogique des lycées a donc célébré un bien joli centenaire.

L'irrésistible croissance du baccalauréat

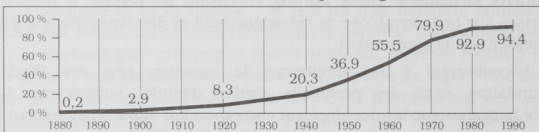
Quelques chiffres feront mesurer la rapidité de croissance du phénomène *bac* (l'abréviation date de 1880). Depuis 1900, le nombre de bacheliers produit en France chaque année a été multiplié par quatre-vingts ; le mouvement a connu sa vitesse maximale dans les années soixante, mais il continue avec une belle vigueur. Cette véritable explosion ne doit pas être interprétée comme une spécificité française. Elle se retrouve dans la plupart des pays développés ; certains sont plus avancés que nous dans cette voie, d'autres moins, mais tous connaissent le phénomène.

L'exemple étranger le plus frappant (voir fiche 1) est peut-être celui du Japon⁽¹⁾, où le pourcentage d'enfants poursuivant des études au-delà de l'enseignement obligatoire est passé en moins d'un siècle de 3 % à 94 %. Une analyse plus fine, tenant compte du fait que l'obligation scolaire n'a été portée à 15 ans qu'en 1947, donnerait une croissance encore plus impressionnante. Presque tous les lycéens nippons obtenant leur diplôme de fin d'études, on peut affirmer que, de nos jours, quelque 90 % des Japonais de 20 ans sont « bacheliers ».

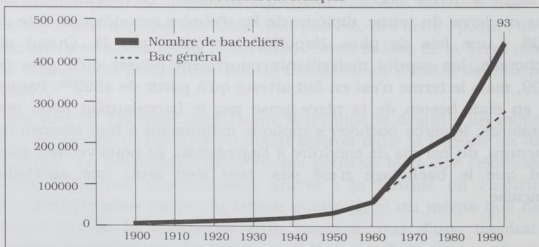
Fiche 1

L'évolution des effectifs

Proportion d'enfants japonais
scolarisés dans le secondaire post-obligatoire



Baccalauréat français



1. Rappelons que le Japon ne s'est ouvert au monde extérieur et à la modernité qu'à partir des années 1850.

Le baccalauréat et la presse française

Chaque année, en juin et en juillet, le baccalauréat envahit la presse française, à la tête d'un cortège d'examens et de concours de toutes sortes, du brevet au BTS, du CAP à Polytechnique. On annonce, tous examens et concours confondus, « plus de trois millions » ou « quatre millions » de candidats. Bref, nous sommes devant le phénomène de masse le plus impressionnant de l'année, phénomène qui, pendant des semaines, fait vivre dans l'attente d'innombrables familles.

Lorsqu'une modification importante ou un objectif spectaculaire sont annoncés, quotidiens et périodiques s'en donnent à cœur joie. On l'a bien vu en novembre 1985 lorsque fut lancé le slogan des *80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat*. Si *le Monde* du 13 novembre annonçait assez sobrement que « le nombre des bacheliers devrait doubler en quinze ans » et consacrait une page à un exposé technique, la plupart des autres quotidiens se montraient plus lyriques. C'est ainsi que l'on trouvait, dans *Libération* du même jour, un énorme titre de cinq centimètres de haut, sur toute la largeur de la page :

D'ici l'an 2000, Chevènement veut doubler le nombre de lycéens
TOUS BACHELIERS

À la page 18 du même numéro, titre à peine moins gros :

OBJECTIF 2000 : DEUX FOIS PLUS DE BACHELIERS

Même en année ordinaire, les journaux les plus respectables n'hésitent pas à afficher des titres raccrocheurs. Citons-en quelques-uns, relevés en 1992 :

- Nivellement par le bac, *l'Express*, 11/6/92 ;
- La catastrophe n'a pas encore eu lieu, *Libération*, 15/6/92 ;
- Bac : bavures en série, *le Figaro*, 25/6/92 ;
- L'Éducation nationale au bord de la crise de nerfs, *le Monde de l'éducation*, juin 92.

S'il y avait un prix à remettre dans ce domaine, il serait sans doute mérité par *Libération* du 7 juillet 1994. Dans un encart donnant les résultats complets de l'écrit du baccalauréat général à Paris, figure, sur une pleine page, une magnifique publicité :

HABILLEZ-VOUS BAC 94

Reçu ou recalé, affichez votre résultat au bac 94 [il s'agit de deux T-shirts portant en très grosses lettres, l'un BAC 94 REÇU, l'autre BAC 94 AÏE !]. Portés sur la plage, dans les soirées, ils seront également du plus bel effet dans les repas familiaux. Attention, ces T-shirts sont formellement déconseillés le jour de l'oral. Bonnes vacances.

Le « baccalauréat », phénomène mondial

L'ampleur du phénomène	14
De la nécessité d'ouvrir les fenêtres	15

On pourrait croire que tout ce tapage, que cette importance, en un sens dérisoire, prise par un examen sont particuliers à la France, pays où, dit-on, le diplôme est roi. Il n'en est rien.

L'ampleur du phénomène

Il est vrai que, dans les pays où le « baccalauréat » est dans une large mesure décerné par le lycée lui-même, ou dans ceux où existent des dispositifs efficaces permettant de rattraper plus tard un échec ou une erreur d'orientation, les choses se passent dans une ambiance plus familiale et plus détendue que chez nous. Mais nulle part les élèves de la terminale des lycées n'échappent à l'angoisse de cette question : succès ou échec, portes ouvertes ou portes fermées.

■ « You can bet on it ! »

En **Angleterre**⁽¹⁾, de fin août à fin septembre, la presse publie la liste des places encore vacantes dans les universités, et pour chacune le total obtenu au « bac » qui permet d'y prétendre. Cette liste occupait en 1994 plusieurs pages dans les numéros de *The Independent* datés du 30 août et des 1^{er}, 4, 6, 8, 11, 13, 15, 18, 20 et 22 septembre.

■ « 400 mila col batticuore... »

En **Italie**, toute la presse publie et commente en avril le choix des matières sur lesquelles porteront, dans chaque série, les épreuves du « baccalauréat », avec parfois des titres émouvants. Ainsi, dans son numéro du 7 avril 1990, en regard de la photo d'une pulpeuse candidate, plongée dans une méditation aussi profonde que son

1. Nous ne résistons pas au plaisir de mentionner un article paru dans le *Financial Times* du 3 septembre 1994, intitulé « You can bet on it » (Vous pouvez parier dessus). Selon l'auteur, Bethan Hutton, des parents et même des chefs d'établissement n'hésiteraient pas à placer chez les *bookmakers* des paris sur les résultats de leurs poulains aux examens.

décolleté, *Il Tirreno* annonce : « *Quatre cent mille cœurs battants le premier jour d'été* » ; ce pour indiquer, tout bonnement, que les épreuves commenceront le 21 juin. En juin, lors de l'examen lui-même, nouvelle série d'articles, avec publication des sujets, y compris, bien souvent, les sujets de mathématiques⁽¹⁾.

■ Le règne des tests

Aux **États-Unis**, s'il n'y a pas de baccalauréat à proprement parler, plus de cinq millions de tests, PSAT, SAT-I, SAT-II, AP, ACT, sont chaque année passés par les lycéens qui veulent poursuivre des études. Les universités démarchent les lycées et se disputent les bons élèves. Et tout lycéen de terminale qui se respecte passe un temps considérable à tenter de se retrouver dans la jungle des formations supérieures et de leurs exigences, à envoyer, là où il faut, selon les formes qu'il faut, avec les arguments qu'il faut, ses dossiers de candidature.

■ La boîte à bac

Au **Japon**, en **Grèce**, en **Turquie**, d'innombrables familles prélèvent une part importante de leurs revenus pour que leur candidat puisse suivre des cours du soir ou de week-end dans une *boîte à bac*. Et, dans ces trois pays, la presse publie intégralement les sujets du concours national d'entrée dans les universités.

■ *Dignum est intrare*

Nous pourrions multiplier les exemples. Le phénomène ne se limite d'ailleurs pas aux pays les plus évolués. Au fur et à mesure que les systèmes d'éducation se développent, le baccalauréat et ses semblables prennent une place croissante dans la vie des individus, des familles et de la société. Ils deviennent un symbole, le premier pas vers un statut social reconnu, le *dignum est intrare* qui entrouvre à l'adolescent le monde des nantis du savoir et du pouvoir.

De la nécessité d'ouvrir les fenêtres

La réflexion française, sur les problèmes d'éducation comme sur bien d'autres, se fait habituellement en vase clos. Cette démarche ne nous est pas propre : la volonté d'ignorer ou de considérer comme suspect *a priori* ce qui vient de l'étranger se retrouve un peu partout, et surtout dans les pays qui sont, ont été ou se veulent grands.

On peut se demander si la nation qui se proclame en toute modestie *la patrie des droits de l'homme* ne cède pas à ce penchant un peu plus

1. Citons un titre, « *Sa Majesté la mathématique* », et son sous-titre, « *Certaines questions étaient même amusantes* ».

souvent qu'à son tour. Si nous ne détestons pas donner des leçons, nous aimons moins en recevoir, surtout dans le domaine de l'éducation et de la culture, où nous pensons avoir quelque primauté de droit divin, sans cesse menacée par l'impérialisme des barbares. Certains excès de langage commis lors de la très légitime défense de l'*exception culturelle* ont clairement illustré ce complexe obsidional.

■ Le splendide isolement

L'attitude de splendide isolement est certes défendable lorsque l'on a une position vraiment très forte (pourquoi un vigneron champenois irait-il s'informer des méthodes des fabricants allemands de *Sekt* ?) ou lorsque les problèmes auxquels se heurte le pays lui sont totalement spécifiques. Mais, si cinq ministres successifs se sont attaqués à la réforme des lycées et du baccalauréat, il n'est pas absurde de penser qu'il y a crise chez nous. Et, précisément, en Angleterre, en Espagne, aux États-Unis, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas, en Suède, en bien d'autres pays encore, on vient de réformer, on réforme ou on pense sérieusement à réformer. Alors, pourquoi ne pas regarder ce que ces nations ont fait, font ou pensent faire ?

L'esprit de clocher

À la française

« Le baccalauréat français est un examen unique en son genre ; disons, sans faire de cocorico, qu'il est considéré comme le meilleur diplôme de fin d'études secondaires et de début d'études supérieures » et, un peu plus loin : « l'examen allemand qui s'appelle l'Abitur, qui est un examen considéré comme d'un niveau, disons, légèrement inférieur ».

Réponse de Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, à une question d'une étudiante, lors d'une émission en direct, en septembre 1992.

À l'américaine

« À Harvard, traditionnellement, quand un poste est vacant, nous

nous demandons qui est la personne la plus qualifiée au monde pour le remplir. Ensuite, nous essayons de convaincre ce spécialiste de rejoindre nos rangs. »

Henry Rosovsky, professeur à Harvard, ancien élève de Harvard, dans *Harvard, mode d'emploi*, O.Jacob éditions, 1993, p. 35.

Le point de vue d'un sage

« Il est bon de remarquer que chaque École est considérée comme la première du monde par tous ceux qui en sont sortis. »

Georges Colomb, dit Christophe, sous-directeur du laboratoire de botanique de la Sorbonne, dans *L'idée fixe du savant Cosinus*, éditions Armand Colin, 1899.

Essai de classification des « baccalauréats »

Les deux finalités du baccalauréat	17
La responsabilité des « baccalauréats »	18
Les modalités de l'examen	19

Un préalable technique nous est maintenant indispensable : donner quelques critères permettant une classification des « baccalauréats »⁽¹⁾, bâtir un tableau donnant pour chaque pays le nom de l'examen (ou des examens) et ses caractéristiques les plus voyantes. Avant toute étude détaillée, ce tableau nous fera mesurer l'originalité, voire la singularité, de notre baccalauréat face aux examens étrangers – dont certains, d'ailleurs, possèdent une originalité tout aussi marquée.

Les deux finalités du baccalauréat

Le baccalauréat français joue un double rôle : *il atteste qu'au terme des études secondaires certaines compétences ont été acquises, il donne un droit d'entrée dans l'enseignement supérieur.* Plus précisément, il ouvre l'accès de toute formation supérieure, au choix du lauréat. Bien que son exercice soit de fait soumis à certaines limitations⁽²⁾, il s'agit d'un droit absolu, inscrit dans la loi.

Ailleurs, on peut, en simplifiant, distinguer trois cas :

1) un diplôme à double usage⁽³⁾ analogue au nôtre, comme en Autriche et en Italie,

1. Dans la suite de ce livre, le terme « baccalauréat », entre guillemets, désignera un examen de fin d'études secondaires, quel qu'en soit le pays. Il nous arrivera aussi de parler des baccalauréats, sans guillemets, pour l'ensemble de ces examens.

2. Ces limitations ne sont pas à négliger : l'accès des classes préparatoires, des IUT, des sections de techniciens supérieurs et même de certaines universités est jalousement gardé. Quant aux universités qui ouvrent généreusement les bras à tous les bacheliers, elles en éliminent, au bout d'un an ou deux, une quantité impressionnante.

3. On peut considérer que la Belgique entre dans cette catégorie, bien qu'elle distingue le *certificat d'enseignement secondaire supérieur* et le *diplôme d'aptitude*, ce dernier étant exigé pour l'entrée à l'université. Mais, selon un rapport de l'OCDE (*Examen des politiques nationales d'éducation : Belgique 1993*, page 55), « ces parchemins sont en fait délivrés à peu près dans les mêmes conditions ».

2) un diplôme qui est un certificat de bonne scolarité secondaire, mais dont les notes servent en outre à la sélection pour l'entrée dans les universités, comme en Allemagne, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Suède⁽¹⁾,

3) un diplôme qui n'est qu'une attestation de bonne scolarité secondaire⁽²⁾, l'accès de l'enseignement supérieur étant gouverné par un dispositif de sélection indépendant, comme aux États-Unis, au Japon, en Grèce et en Turquie.

La responsabilité des « baccalauréats »

Le baccalauréat est, chez nous, un examen *externe et national*. Son programme est national, la liste des épreuves, leurs coefficients, leurs programmes sont nationaux. Les sujets d'écrit eux-mêmes sont de la responsabilité du ministre (*sic*)⁽³⁾. Et le diplôme a, bien sûr, valeur nationale. Quant au lycée où étudie le candidat, il est strictement extérieur au processus : même si l'aspirant bachelier passe les épreuves dans son établissement, ni les correcteurs, ni les interrogateurs, ni le président du jury n'appartiennent au lycée.

■ Un diplôme national

Le caractère d'examen national se retrouve généralement à l'étranger, en ce sens que le diplôme et les notes attribuées sont reconnus sur le plan national. La seule exception concerne les États-Unis, où il n'y a pas pour les examens et diplômes un statut national, mais un certain consensus général.

■ Qui le délivre ?

La responsabilité de l'examen et de l'octroi du diplôme est fort variable selon les pays : elle peut être interne au lycée, ou externe, ou mixte. Lorsqu'elle est totalement ou partiellement externe, elle peut appartenir au ministère de l'Éducation, aux autorités régionales, à une université ou à un organisme privé, le partage des attributions pouvant d'ailleurs être fort complexe.

Ainsi :

- les diplômes de fin d'études secondaires sont assez couramment délivrés par le lycée sous sa propre responsabilité, plus ou moins contrôlée par les autorités : c'est le cas lorsque ces diplômes, délivrés

1. La Suède ressortit aussi, dans une certaine mesure, au cas n° 3. Voir partie 4, pages 82 à 86.

2. L'Espagne entre dans cette catégorie, mais il y a un décalage de un an entre la fin des études secondaires et l'examen d'entrée dans les universités, qui se prépare dans les lycées.

3. Il la délègue au recteur, qui la délègue, etc., selon les règles d'un petit jeu bien de chez nous.

sans examen, constituent la simple attestation d'une scolarité normale, comme aux États-Unis, au Japon, en Grèce, en Turquie, mais c'est aussi le cas en Espagne, où le titre de *bachiller*, bien que décerné par l'établissement, est attribué avec beaucoup moins de générosité, et en Belgique, bien que le diplôme y ouvre l'enseignement supérieur :

- la responsabilité peut être partagée entre les autorités locales ou nationales et le lycée, l'examen étant ainsi mi-interne, mi-externe, comme en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas ; on peut faire entrer la Suède en partie dans ce cadre, bien qu'elle soit totalement atypique⁽¹⁾ ;
- l'examen peut être totalement externe ou presque, comme en France et en Italie, où il est national, comme aussi en Angleterre et aux États-Unis, où il est le fait d'organismes privés sans but lucratif ; c'est aussi le cas des examens ou concours d'accès à l'université, lorsqu'ils sont indépendants de la certification des études secondaires, comme en Espagne, en Grèce, au Japon, en Suède, en Turquie.

Les modalités de l'examen

■ Le ponctuel et le continu

L'examen terminal (on parle souvent d'*examen ponctuel*, même s'il se déroule sur une longue période de temps, avec des interruptions), tel que nous le connaissons en France, est un modèle courant, mais nullement unique. Il est le plus souvent tempéré par une certaine proportion de *contrôle continu*⁽²⁾, portant sur l'ensemble de l'année terminale ou même sur les deux, trois ou quatre dernières années d'études. Le contrôle continu peut même – situation rare, que nous n'avons trouvée à ce niveau qu'en Belgique et en Suède – se substituer complètement à l'examen.

■ QCM ou non ?

Lorsqu'il y a examen à proprement parler, celui-ci peut être classique, avec des épreuves écrites et orales, d'un modèle voisin de celui qui est utilisé en France, ou il peut être constitué de questionnaires à choix multiples (QCM), où l'autonomie de réponse du candidat est fortement réduite en vue d'une correction automatisée.

■ Monodisciplinaire ou non ?

Un point qui surprend fort l'observateur français lorsqu'il a la curiosité de regarder ailleurs est l'existence d'examens monodisciplinaires. Le baccalauréat anglais, le GCE, *General Certificate of*

1. Voir partie 4, pages 82 à 86.

2. Voir partie 4, page 83.

Education, est ainsi constitué d'examens totalement indépendants, les *A-levels* et les *AS-levels*, chacun portant sur une seule matière⁽¹⁾. Il en est de même de certains examens américains, SAT-II et *Advanced Placement*. On trouve aussi, assez couramment, des examens où les disciplines sont dans une certaine mesure indépendantes les unes des autres, en ce sens que la compensation entre elles, c'est-à-dire le fait qu'une bonne note puisse racheter une mauvaise, n'existe pas partout ou n'existe qu'en partie.

■ Comment comparer ?

Le tableau de la fiche 3 montre bien à quel point il est difficile de comparer le niveau des baccalauréats de différents pays : selon qu'ils sont passés à 17, 18 ou 19 ans, que ce sont des examens véritables ou de simples contrôles continus, qu'ils constituent une évaluation externe ou seulement un certificat de scolarité *maison*, la valeur du parchemin décerné peut changer grandement.

Fiche 3

**Diplômes de fin d'études
secondaires**

Pays	Age	Nom usuel	Type	Part de contrôle continu	Observations
Allemagne	19	<i>Abitur</i>	Mixte	71 %	(1)
Angleterre	18	<i>GCE</i>	Externe	0 %	(2) (4)
Autriche	18	<i>Matura</i>	Interne	0 %	(3) (4)
Belgique	18	<i>Certificat d'enseignement secondaire supérieur</i>	Interne	100 %	
Espagne	17	<i>Bachillerato</i>	Interne	100 %	
États-Unis	18	<i>High School Diploma</i>	Interne	100 %	
France	18	<i>Baccalauréat</i>	Externe	0 %	(4)
Grèce	18	<i>Apolytiro</i>	Interne	100 %	
Italie	19	<i>Maturità</i>	Externe	0 %	(4)
Japon	18		Interne	100 %	
Pays-Bas	18	<i>VWO Examen</i>	Mixte	50 %	
Suède	19		Interne	100 %	(5)
Turquie	18		Interne	100 %	

Observations :

- (1) Nom officiel : *Allgemeine Hochschulreife*.
- (2) Le *General Certificate of Education* est divisé en examens monodisciplinaires appelés *A-levels* et *AS-levels*, les premiers étant de loin les plus courants.
- (3) Nom officiel : *Reifeprüfung*.
- (4) L'indication « 0 % » dans la colonne relative au contrôle continu signifie que son rôle est faible et difficilement chiffrable, mais non forcément nul (Cf. partie 4).
- (5) Il n'y a pas à proprement parler de diplôme, mais attribution d'une note.

1. Voir partie 4, pages 91-92.

Le simple usage de ces critères objectifs est d'ailleurs loin de suffire. Ainsi, les diplômes américain, autrichien, belge et japonais, tous décernés par l'établissement lui-même à des élèves de 18 ans, ne sont cependant guère comparables : comment, par exemple, mettre sur le même plan le *High School Diploma* américain, qui touche la grande majorité des adolescents et dont le niveau est à peu près celui de la fin de notre première, et la *Matura* autrichienne, qui couronne des élèves ayant subi au début de leurs études secondaires une vigoureuse présélection. Faut-il ajouter que les règles d'équivalence permettant de poursuivre dans un pays des études supérieures avec le « baccalauréat » d'un autre pays sont presque autant fonction de l'habileté des négociateurs qui les ont établies que des niveaux respectifs des diplômes ?

Critères utilisés pour l'entrée à l'université

Fiche 4

Pays	Critères
Allemagne	Principalement : notes du bac
Angleterre	Principalement : notes du bac
Autriche	Succès au bac
Belgique	<i>Diplôme d'aptitude</i> décerné par le lycée
Espagne	Notes de l'examen dit PAAU, passé un an après le bac
États-Unis	Dossier + notes de divers examens (QCM en majorité)
France	Succès au bac + pour certaines filières dossier
Grèce	Concours national
Italie	Succès au bac
Japon	QCM national et/ou examen propre à l'université
Pays-Bas	Notes du bac + tirage au sort
Suède	Notes de terminale ou QCM national
Turquie	QCM national

Nous reviendrons en détail, dans la dernière partie, sur le processus qui régule l'accès à l'enseignement supérieur. Au fur et à mesure que le second cycle secondaire s'ouvre plus largement, ce processus prend une importance croissante et risque fort d'être de plus en plus contesté.

Comparaisons internationales

J.-P. JALLADE, *L'enseignement supérieur en Europe*, la Documentation française, 1991 [rapport cofinancé par le Commissariat au plan et le ministère de l'Éducation].

J.-M. LECLERCQ et Ch. RAULT, *Quelle formation pour les 16-19 ans d'ici et d'ailleurs ?*, l'Harmattan, 1992 [panorama des enseignements général, technique et professionnel].

J.-M. LECLERCQ et Ch. RAULT, *Les systèmes éducatifs en Europe*, la Documentation française, 1990 [l'accent est sur les structures].

M.-Ch. MORARD, *Les diplômés en Europe*, Solar 1991 [documentation très technique].

CERI (Centre for Educational Research and Innovation), *Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, publication annuelle [recueil de statistiques brièvement commentées].

Rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, la Documentation française, année 1993, chapitre 11 et année 1994, chapitre 11 [description précise et technique des examens].

Monographies sur les pays étrangers

T. HORIO, *L'éducation au Japon*, CNRS Sociologie, 1993 [étude historique et critique plus que description].

J. KOZOL, *Savage Inequalities*, Crown Publishers, 1991, et (poche) Harper Perennial, 1992 [charge très violente contre l'enseignement américain].

V. LELAIDIER, *L'enseignement en Angleterre*, Presses universitaires de Nancy, 1992 [description précise et assez technique].

H. ROSOVSKY, *Harvard mode d'emploi*, O. Jacob 1993 [panégyrique de l'enseignement américain].

J.-F. SABOURET, *L'empire du concours*, Autrement, 1985 [satire de l'éducation japonaise].

Good University Guide 1994-1995, Times Books, 1994 [guide des universités anglaises, à l'usage des nouveaux "bacheliers"].

Barron's Top 50, An Inside Look at America's Best Colleges, Barron 1993 [guide des meilleures universités américaines, à l'usage des élèves de terminale].

Index

Cet index est limité à un petit nombre d'entrées principales, permettant au lecteur cherchant à se documenter sur un pays ou un problème particulier de retrouver rapidement l'essentiel de ce qui est dit à ce propos dans le livre.

Abandons : Japon 29, général 184.

Allemagne : notation 56-57 ; *Abitur* 67, 89-90 ; choix du lycée 139 ; disciplines 143, 146, 147, 148, 151, 161, 163, 165-166, 167, 168 ; orientation précoce 181-182 ; inégalités géographiques 193 ; accès à l'université 188, 197.

Angleterre : notation 56, 62 ; recours 78 ; liste des langues 52 ; élaboration des sujets 67 ; harmonisation de la correction 70 ; calendrier 73 ; coût 74 ; centre d'examen 76 ; organisation générale du GCE 91-92 ; contrôle continu 92 ; choix du lycée 137-138 ; disciplines 143, 145, 146, 147, 148, 150, 161, 167, 168 ; *grammar schools* 182 ; accès à l'université 187, 188.

Anonymat : 77.

Artistiques (enseignements) : 167-169.

Autriche : élaboration des sujets 67 ; séries 136 ; langues 151 ; orientation précoce 181-182 ; inégalités 193.

Belgique : 17, 82.

Calendrier de l'examen : 73-74.

Centres d'examen : 76.

Collège : 181-184.

Correction (des copies) : 68-72.

Coût des examens : 74-75, 105, 121.

Crédits : 88, 139-140.

Enseignement supérieur (accès) : 17-18, 21 ; Japon 27, 120-121 ; Grèce et Turquie 35 ; Europe de l'Ouest 38-39 ; France 97, États-Unis 109 ; étude générale 186-189 ; dispositifs de rattrapage 195-197.